

AIDE À L'ÉVALUATION

La mise en œuvre du livret scolaire à l'école prévoit qu'il comporte « les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire ».

Ces éléments contribuent à renseigner « les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 et en CM2 en référence aux programmes de l'école » (C. n° 2008-155 du 24.11.2008 et annexe 2).

Il est proposé aux équipes pédagogiques le document AIDE A L'ÉVALUATION permettant la prévision des apprentissages par l'enseignant et le suivi scolaire de chaque élève.

- La présentation des **Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008** précise :
« *Les programmes de l'école primaire forment un ensemble cohérent et continu avec ceux du collège dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences défini par le décret du 11 juillet 2006, qui constitue la référence (...). Dans la partie « Programmes », les compétences attendues en fin de cycle de l'école élémentaire pour chaque discipline ou groupe de disciplines sont explicitement référées aux sept grands domaines de compétences du socle commun. Pour l'école maternelle, les compétences attendues sont déclinées par domaines d'activités (...).*
Les programmes de l'école primaire comprennent deux parties distinctes mais indissociables : les programmes proprement dits et les progressions annuelles, qui vont, en français, de la petite section de l'école maternelle au CM2 et, en mathématiques, du CP au CM2.
La présentation adoptée répond à l'organisation de la scolarité primaire en trois cycles : cycle des apprentissages premiers, cycles des apprentissages fondamentaux et cycles des approfondissements.
La grande section constitue la dernière année de l'école maternelle tout en appartenant au cycle des apprentissages fondamentaux. Ses objectifs constituent l'aboutissement de ceux de l'école maternelle.
Afin de préserver la spécificité de son approche et de ses méthodes, les objectifs et les progressions de la grande section sont présentés avec ceux de l'école maternelle ».
- L'AIDE À L'ÉVALUATION offre selon chaque cycle d'apprentissages :
 - **les compétences attendues** à la fin de l'école maternelle, au premier palier (fin CE1) et au deuxième palier (fin CM2) du **socle commun de connaissances et de compétences**
 - **l'intégralité des connaissances et compétences** des Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008 qui constituent le champ de référence des apprentissages dans lesquels l'enseignant détermine les priorités par cycle, année, et période scolaire
 - **la mise en perspective** sur cinq périodes annuelles pendant trois années des progrès de l'élève dans les apprentissages du cycle
 - la possibilité de reporter les évaluations individuelles afin de suivre les acquis de chaque élève et de renseigner le livret scolaire (paliers du socle commun).
- **Réunir dans un même document** le socle commun – charpente de l'ensemble -, les progressions et les programmes, permet à l'enseignant de déterminer un choix de priorités d'apprentissages par exemple : **croiser les compétences du socle commun** (L'élève est capable de : A, B, C, D...) **avec les contenus des programmes** (numérotation par domaine d'enseignement) afin de rechercher les situations d'apprentissages les plus pertinentes.

L'ENSEIGNANT, L'ÉLÈVE ET L'AIDE À L'ÉVALUATION

- **Renseigner** l'AIDE À L'ÉVALUATION:
L'enseignant ou l'élève sous la conduite de l'enseignant, dès que possible, renseigne le document à partir des évaluations continues effectuées en classe et intégrées aux apprentissages (présentation harmonisée des évaluations disponible en ligne). Le suivi de la progression des apprentissages de l'élève au cours des cinq périodes de l'année - sans que chaque domaine soit obligatoirement renseigné à chaque période - est alors facilité.
- **Transmettre** l'AIDE À L'ÉVALUATION à l'enseignant de la classe suivante :
Le document est un outil d'appréciation objective pour chaque élève en conseil de cycle qui se prononce sur la durée des apprentissages (raccourcissement ou allongement de cycle, ce dernier devant être exceptionnel).

Il donne à l'enseignant de la classe suivante des renseignements précieux dès le début de l'année scolaire qui permettront un réel suivi individualisé de l'élève (quels apprentissages sont confirmés ? à renforcer ? à reprendre ? non acquis ?).

L'ÉLÈVE ET L'AIDE À L'ÉVALUATION

Renseigner ce document peut être un exercice de lecture (trouver les connaissances et compétences évaluées par rapport à l'en-tête des évaluations), un exercice d'écriture, un apprentissage du soin, un moment de tutorat, sous le contrôle de l'enseignant.

Progressivement, l'élève peut apprendre à expliciter à ses parents les travaux qu'il réalise en classe (cahiers par domaine d'enseignement, cahier d'évaluations...).

LES PARENTS ET L'AIDE À L'ÉVALUATION

C'est avant tout un outil de constat des acquisitions scolaires de l'élève (ses points forts, ses progrès, ses difficultés éventuelles) qui doit aider ceux qui l'ont en charge, à l'école ou à la maison, à prendre les dispositions adéquates pour qu'il puisse réussir au mieux.

C'est aussi un outil d'information des familles.

Il est conseillé d'inviter les parents plusieurs fois dans l'année à venir consulter les évaluations et les travaux de classe afin de mieux s'informer de la cohérence des apprentissages de leur enfant.

L'aide à l'évaluation comporte des bilans annuels qui permettent aux enseignants et aux parents de situer l'évolution globale des résultats de l'élève, de prévoir le dialogue et les futures propositions de réduction ou d'allongement de cycle.

CODAGE : entourer celui en vigueur dans l'école (à l'école maternelle, un code chiffré ou avec lettres uniquement)

Chiffres : 1 2 3 4	1 ou A : apprentissage confirmé	2 ou B : apprentissage à renforcer						
Lettres : A B C D	3 ou C : apprentissage en cours d'acquisition	4 ou D apprentissage non acquis						
Possibilités de report des évaluations								
note et code	<table border="1"> <tr><td>17</td><td>1</td></tr> <tr><td>17</td><td>A</td></tr> </table>	17	1	17	A	<table border="1"> <tr><td>17</td><td>17</td></tr> </table>	17	17
17	1							
17	A							
17	17							
	ou							
	code	<table border="1"> <tr><td>1</td><td>A</td></tr> </table>	1	A				
1	A							

- Les encadrés avec un trait renforcé offrent la possibilité d'évaluations pendant tout le cycle

Année scolaire 200 ... /20...					Année scolaire 200 ... /20...					Année scolaire 200 ... /20...				
Première année (PS)					Deuxième année (MS)					Troisième année (GS)				
P1	P2	P3	P4	P5	P1	P2	P3	P4	P5	P1	P2	P3	P4	P5

- L'encadré avec un trait renforcé correspond à l'année scolaire mentionnée dans les repères pour organiser la progressivité des apprentissages. « Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider », Programmes 2008.

Références : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, modifié A. du 24 août 2005

Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008, A. du 09.06.2008, BOEN n° 3, 19 juin 2008, hors série.

La mise en page de ce document a été réalisée par Annie COURTEAUX, IEN PERIGUEUX II et Gérard PARADE, animateur TUIC. Collaboration technique : Christine LOSEILLE, secrétaire, Geneviève RICHARD, CPC-EPS, Mireille VALLIER, CPC

Dépôt légal S.G.D.L., septembre 2008. – Droit de reproduction sans mention des réalisateurs interdit.